

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Au terme de la séance du 11 octobre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE – CHIRURGIE CERVICO-FACIALE (Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	BOURAIMA	Fatiou
2	BOUTEMEUR ép. BADA	Halima
3	CHEFAI	Jamel
4	MANANJARA	Nandrianina Razafindranaivo
5	NAAMANI ép. SOUALHI	Aicha Salam
6	REJEB ép. SIFI	Emna
7	ZEROUG	Salim

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 16 octobre 2023
Pour la Directrice Générale de l'ARS et par délégation
La Directrice Déléguée à l'offre de Soins
Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et
de l'Autonomie



Fatiha NEHAL

Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice